

Le 17 mai 2022



*Mairie  
de*

*Montigny - la - Resle  
7 Place de l'Église  
89230*

Monsieur le Maire  
Dominique TORCOL  
à  
M

Madame, Monsieur,

Pour faciliter les démarches de ces administrés, la commune vous propose désormais de prélever sur votre compte bancaire ou postal, les factures relatives à la cantine et garderie.

Le prélèvement automatique est en effet, un moyen de paiement entièrement gratuit :

**SUR** : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent.

**SIMPLE** : vos factures vous sont adressées, vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement.

**SOUPLE** : vous changer de compte bancaire, un simple courrier accompagné de votre nouveau RIB pour avertir mes services.

Vous souhaitez renoncer au prélèvement, informez en nos services par simple lettre.

#### COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit de nous retourner simplement le mandat de prélèvement complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Vous bénéficierez ainsi du prélèvement dès votre prochaine facture.

En espérant que cette nouvelle proposition de règlement recueillera votre adhésion,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire,  
Dominique TORCOL



